

Ne touchez pas à l'enregistrement des armes à feu

La Tribune, 06 avril 2009 à 10h44

M. Stephen Harper,

Premier ministre du Canada

À titre de centre de prévention du suicide, notre organisme tient à vous informer qu'il est tout à fait contre le projet de loi d'initiative parlementaire C-301, déposé par votre député Gary Breitkreuz, qui propose d'éliminer l'enregistrement des armes d'épaule, de prolonger la période de validité des permis d'arme et d'affaiblir les contrôles sur les armes à utilisation restreinte (armes de poing et armes semi-automatiques).

Toutes les armes à feu sont potentiellement dangereuses. Le fait qu'il y ait davantage d'armes à feu non contrôlées en circulation est une réelle menace à la sécurité du public, particulièrement quand la conjoncture intensifie la pression sur la population et que le risque de violence et de suicide se multiplie.

1) Abolition de l'enregistrement des armes d'épaule telles que les carabines et les fusils

Même si les armes de poing sont particulièrement problématiques en milieu urbain, ce sont les carabines et les fusils qui servent le plus souvent à tuer, surtout en milieu rural. Ce sont aussi les armes que l'on trouve le plus souvent dans les résidences et celles qui sont fréquemment utilisées dans les cas de violence domestique, de suicide et les meurtres d'agents de police.

2) Prolongation de la validité des permis de possession d'arme

Les permis de conduire, cartes d'assurance santé, passeports et même les permis pour chiens doivent tous être renouvelés périodiquement pour faire en sorte que les données soient à jour. La mise à jour des renseignements sur les propriétaires d'armes à feu contribue aussi au maintien de la sécurité de la population. Les mesures d'attribution des permis et leur renouvellement périodiques sont essentiels pour les raisons suivantes:

- Éviter que des armes ne tombent entre les mains d'individus dangereux pour la population ou pour eux-mêmes (le système actuel nécessitant l'approbation du conjoint, la vérification des références et l'évaluation des risques de violence);
- S'assurer que les renseignements figurant au registre (nom, adresse, etc.

sont exacts pour ainsi éviter que des données erronées entraînent des conséquences tragiques (par exemple dans le cas du meurtre de Daniel Tessier, agent de police de Laval);

- Diminuer le risque de violence domestique et de suicide qui s'accroît pendant les périodes de crise économique alors que la pression sur la population s'accroît (ce qui rend encore plus important le programme d'attribution et de renouvellement des permis);

- Se rappeler que les processus d'attribution et de renouvellement des permis représentent la majeure partie des coûts associés au programme de contrôle des armes à feu, en partie parce que des frais de 56,5 millions \$ ont été abolis ou remboursés par le gouvernement conservateur.

3) Relâchement des contrôles appliqués aux propriétaires d'armes de poing et d'armes semi-automatiques

Bien que plusieurs Canadiens soient en faveur de resserrer le contrôle sur les armes de ce type, depuis 2005, on a enregistré, au Canada, 60 000 armes de poing et semi-automatiques de plus. Plusieurs armes semi-automatiques de type militaire ou tactique, non appropriées pour le tir à la cible et bannies dans d'autres pays, sont vendues à des civils au Canada. En plus de vouloir éliminer plusieurs mesures de contrôle sur les carabines et les fusils, le nouveau projet de loi entend assouplir celles appliquées à ces armes.

Nous ne pouvons endosser un tel geste particulièrement si on souhaite prévenir des situations dramatiques comme celles qui se sont produites avec de telles armes. Pensons à ce qui s'est produit en 1992 à l'Université Concordia, à plusieurs cas de violence domestique comme celui de Vernon en Colombie-Britannique en 1996, au collège Dawson en 2006 et sur la rue Yonge, à Toronto en janvier 2008.

Les lois canadiennes sur le contrôle des armes ont sauvé des vies. Partout au pays, les policiers, les experts en santé publique, les groupes de femmes, les centres de prévention du suicide, les groupes de prévention de la violence et les victimes appuient la Loi telle qu'elle est, sans modifications.

En tant que Premier ministre, il est de votre devoir de mettre la sécurité des Canadiennes et Canadiens au premier plan.

Louise Lévesque

Directrice générale JEVI

Centre de prévention du suicide Estrie